



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 mai 2016

Communiqué de presse

Réforme du permis de conduire

Le monde de l'éducation routière est en pleine mutation. Le gouvernement a engagé une réforme dès 2014 qui vise à réduire le coût et les délais de présentation à l'examen du permis de conduire.

L'un des volets de la réforme concerne l'examen de l'épreuve théorique générale (épreuve du code), qui connaîtra, dans les mois à venir, d'importantes évolutions visant à réduire les délais d'attente pour les candidats. La Martinique, qui compte environ 140 établissements d'enseignement de la conduite automobile et environ 11 000 candidats à l'examen du code, s'y prépare.

Dès le lundi 02 mai 2016 tout d'abord, une modernisation des questions posées lors de l'épreuve du code est entrée en vigueur, avec le lancement d'une nouvelle banque de questions. Les règles du code en elles-mêmes n'ont pas été modifiées.

Le candidat devra toujours répondre à 40 questions et fournir 35 bonnes réponses pour réussir l'examen.

Par ailleurs, l'organisation et la surveillance de cet examen, jusqu'alors assurées par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, ou des agents habilités, pourront désormais être confiées à des prestataires privés agréés. Ces derniers se déploieront progressivement sur l'ensemble du territoire à compter 1er juin 2016. L'externalisation de l'examen du code devrait ainsi intervenir en Martinique d'ici la fin de l'année 2016. Cette mesure permettra de diminuer les délais d'attente en libérant près de 5% du temps de travail des inspecteurs.

A compter du 1^{er} juin 2016 également, les frais engagés par les prestataires pour l'organisation d'un examen seront fixés à 30 euros, versés par le candidat lors de son inscription. Ce coût sera transparent pour le candidat car ses frais d'inscription viendront se substituer aux frais de présentation à l'examen qui étaient jusqu'alors perçus par les écoles de conduite.

Enfin, une extension du dispositif du permis à 1€ par jour est prévue à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les candidats qui reprennent une formation après avoir connu un premier échec à l'examen du permis de conduire, avec un prêt complémentaire de 300€ pour se représenter à l'examen.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/